



Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **ULTRALEGEND***

de la société

JT AGRO Ltd

enregistrées sous les n° 2021-4171, 2021-4172, 2021-4173 et 2021-4174

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms PROFUSA DUO, STOCKHOLM EC, CAPETUS DUO et BROTEAS.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	ULTRALEGEND PROFUSA DUO STOCKHOLM EC CAPETUS DUO BROTEAS
Type de produit	Générique
Titulaire	JT AGRO Ltd 1 Bell Street, Maidenhead, Berkshire, SL6 1BU, Royaume-Uni
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	125 g/L - prothioconazole 125 g/L - tébuconazole
Numéro d'intrant	478-2020.01
Numéro d'AMM	2210743
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/11/2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Marie-Christine DE GUENIN

D7F05C1BB83743A...